

# Présentation des Contrats de relance et de transition écologique – version 2021/2023

--

## Le CRTE, un contrat au service des territoires

Face aux défis d'aujourd'hui, le Contrat de relance et de transition écologique permet d'agir dans la co-construction et le partenariat, où chaque acteur contribue à une feuille de route commune, un agenda programmatique partagé, pour réussir les transitions à l'œuvre, et apporter des réponses concrètes aux besoins locaux tout en contribuant aux grands objectifs environnementaux, économiques et sociaux du pays.

## Un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires

### Le CRTE, un cadre pour la territorialisation de la planification écologique et répondre aux enjeux actuels

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) initié depuis 2 ans dans tous les territoires de France, 844 CRTE (dont 2 accords de relance valant CRTE selon les préfets concernés) sont signés et déjà mis en œuvre, est un outil opérationnel inédit par rapport aux précédentes contractualisations, pour apporter des réponses concrètes à plusieurs enjeux essentiels auxquels les territoires et leurs habitants sont confrontés :

**Répondre à la crise écologique** en agissant de manière mieux coordonnée et en confiance entre État, collectivités locales, acteurs économiques et associatifs et habitants, pour que toutes les actions menées intègrent les enjeux de transition écologique, et contribuent à réduire notre impact sur l'environnement, à transformer notre système productif, à renforcer la cohésion des territoires et à réduire les inégalités pour un développement durable et résilient ;

**Répondre aux fractures territoriales et sociales**, en ciblant des moyens adaptés pour mieux accompagner les projets de territoire en fonction des besoins spécifiques de chaque bassin de vie et de leurs habitants, notamment pour les plus fragiles ;

**Répondre aux enjeux démocratiques** en rapprochant les élus et les citoyens de l'action et des décisions publiques pour mettre en œuvre un projet de territoire commun qui ouvre des perspectives vers une vision partagée à moyen et long terme, en complémentarité avec les travaux en cours dans le cadre du Conseil national de la refondation et de ses organisations locales ;

**Répondre aux enjeux de planification écologique territorialisée**, dans un nouveau cadre partenarial et contractuel « État/collectivités/acteurs locaux », décentralisé, déconcentré et



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

simplifié. C'est un des leviers pour mobiliser les futurs moyens du « fonds vert » pour accélérer la réalisation des projets des collectivités et atteindre les objectifs de transition écologique.

## **Le CRTE, une feuille de route commune pour fédérer les acteurs du territoire**

Le CRTE organise l'action publique à partir des attentes du terrain avec un cadre partenarial entre l'État et les collectivités territoriales. Il s'appuie sur un projet de territoire partagé, à l'échelle d'un bassin de vie intercommunal ou pluri intercommunal, qui donne des perspectives et engage des actions concrètes pour la vie quotidienne : accès aux services, santé, logement, numérique, éducation, énergie, biodiversité, économie, commerce, mobilité, politique de la ville, agriculture, alimentation, emploi, formation, sécurité, culture, patrimoine, sport... L'ensemble de ces actions participent à la transition écologique et la cohésion du territoire ([exemple CRTE de la Baie de Somme](#)). Aujourd'hui plus de 25000 opérations sont en cours réalisation ou prêtes à démarrer et plus de 40000 projets à faire mûrir ont été identifiés.

Pour l'Etat, c'est un outil qui rassemble dans un même cadre les différentes politiques publiques des ministères et de leurs opérateurs (ANCT, ADEME, Cerema, ANAH, ANRU, Agences de l'eau, établissements publics fonciers...), portées localement par les services déconcentrés sous la responsabilité du préfet de département. Cette organisation permet à l'Etat d'évoluer progressivement vers un rôle de « facilitateur » des projets portés localement, en mobilisant de façon plus d'efficace et lisible ses moyens. Les CRTE sont structurés par plus de 2000 contrats thématiques signés localement et près de 1500 conventions liées aux programmes de l'ANCT.

Pour les territoires, le CRTE favorise le travail collectif entre l'Etat, les collectivités (Régions, Départements, communes et leurs groupements : exemple [CRTE Mulhouse Alsace Agglomération](#)) et [les acteurs locaux publics et privés](#) sur toute la durée du mandat municipal en poursuivant des objectifs communs. Il permet de mobiliser toutes les initiatives et de simplifier l'accès aux ressources susceptibles de contribuer de façon coordonnée aux actions du territoire (exemple [CRTE du Doubs Baumois](#)).

## **Le CRTE, un outil pragmatique, opérationnel et évolutif pour l'accélération des transitions**

Les contrats signés, élaborés à partir d'un projet de territoire et des travaux parfois déjà réalisés localement (planification et documents stratégiques locaux, programmes d'appui et conventions thématiques...) [CRTE Côte Ouest Centre Manche](#), peuvent avoir des niveaux d'ambition différents. Le contrat est adapté aux spécificités territoriales et évolutif tout au long de sa durée au moins jusqu'en 2026, dans une logique d'amélioration continue. Déjà plus de la moitié des CRTE traitent l'ensemble des domaines d'action publique, ce qui montre le potentiel interministériel de cet outil.

Ainsi, les CRTE peuvent être complétés tous les ans en fonction de la réalité du terrain, notamment par avenant, pour rester adaptés aux priorités et aux besoins émergents, profiter de nouvelles opportunités, associer de nouveaux partenaires, notamment les acteurs socio-économiques et associatifs (Exemple [CRTE Sud Ardèche](#)) et s'enrichir de politiques publiques supplémentaires : santé, alimentation, culture, sport, sécurité, logement, éducation...



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

---

Ces contrats offrent ainsi un cadre pragmatique d'intelligence collective, favorable à la planification écologique en s'appuyant sur une approche transversale des enjeux et des politiques publiques, la mobilisation concertée de tous les acteurs sur le terrain et dans la durée. Ils sont un des leviers pour mobiliser efficacement les crédits du « fonds vert » qui, aux côtés des autres moyens de l'Etat, permettront d'accélérer la réalisation des projets des